



Volleyball Québec  
4545 avenue Pierre-De Coubertin  
Montréal Québec H1V 0B2  
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176  
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

Le 14 septembre 2021

Expéditeurs : Daniel Bonin, André Rochette et Caroline Daoust  
Destinataires : Clubs et équipes affiliés à Volleyball Québec  
Objet : Rappel de certaines politiques d'affiliation et d'Inscription en vigueur à la saison 2021-2022

Bonjour à tous,

Veillez s'il vous plaît prendre note du présent document qui souligne certaines règles importantes en vigueur pour la saison 2021-2022.

## 1) JOUEUR

### Ajout de joueurs (article 40 du document [Politique de compétition](#))

Date limite d'affiliation d'un joueur : le joueur doit s'affilier à Volleyball Québec en passant par le site d'inscription en ligne au moins quatre jours ouvrables avant toute participation à une compétition sous la juridiction de Volleyball Québec jusqu'au premier mardi d'avril.

Après le premier mardi d'avril, des changements sont encore possibles en respectant le délai de quatre jours ouvrables, mais avec une amende de 20 \$ par joueur ajouté ou retiré. La demande de modification doit être faite par courriel à [cdaoust@volleyball.qc.ca](mailto:cdaoust@volleyball.qc.ca) et le paiement sera exigé sur le champ par carte de crédit.

□ *Sanction : article 66*

#### **A - Si le joueur fournit la preuve que son affiliation est à jour lors de la compétition :**

1re infraction :

- Amende de 100 \$,

Récidive :

- Amende de 150 \$,

#### **B - Si le joueur ne peut fournir la preuve que son affiliation est à jour lors de la compétition :**

1re infraction :

- Amende de 150 \$,
- Obligation de régulariser la situation du joueur dans les 5 jours ouvrables suivant la compétition.
- Suspension pour un tournoi à l'entraîneur de l'équipe fautive.

Récidive :

- Amende de 200 \$,
- Obligation de régulariser la situation du joueur dans les 5 jours ouvrables suivant la compétition.
- Suspension pour un tournoi à l'entraîneur de l'équipe fautive (pour une récidive d'un même entraîneur).



Volleyball Québec  
4545 avenue Pierre-De Coubertin  
Montréal Québec H1V 0B2  
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176  
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

Voici le lien vers le formulaire que chaque joueur doit remplir :

<https://apps.publicationsports.com/fr/public/256/online-registration.html?org=16161&season=3209&form=2613>

## Multiple surclassement de catégories

Un surclassement équivaut à une catégorie d'âge supérieure à celle de son année de naissance, et ce, même si deux années consécutives peuvent être regroupées à l'occasion pour offrir une catégorie de compétition (ex. : catégorie 16 ans et moins masculin = 15 ans et 16 ans.

Le simple et le double surclassement de catégories sont permis sans remplir de formulaire.

Dans le cas de multiple surclassement où un joueur est appelé à jouer dans une catégorie d'âge de plus de deux années supérieures à sa propre catégorie, mais uniquement au sein d'un même club, ce multiple surclassement doit être approuvé par Volleyball Québec en remplissant le formulaire suivant : [Formulaire de multiple surclassement](#).

## 2) ENTRAINEUR

### Ajout d'entraîneurs (article 44 du document [Politique de compétition](#))

Date limite d'affiliation d'un entraîneur : l'entraîneur doit s'affilier à Volleyball Québec en passant par le site d'inscription en ligne au moins quatre jours ouvrables avant toute participation à une compétition sous la juridiction de Volleyball Québec jusqu'au premier mardi d'avril.

Après le premier mardi d'avril, des changements sont encore possibles en respectant le délai de quatre jours ouvrables, mais avec une amende de 20 \$ par entraîneur ajouté ou retiré. La demande de modification doit être faite par courriel à [cdaoust@volleyball.qc.ca](mailto:cdaoust@volleyball.qc.ca) et le paiement sera exigé sur-le-champ par carte de crédit.

Sanction : article 67

Sanction : Club, équipe, joueur ou entraîneur non reconnu.

### Preuve de vérification des antécédents judiciaires (article 43 du document [Politique de compétition](#))

Tout entraîneur membre de Volleyball Québec devra fournir une preuve de vérification des antécédents judiciaires datant de moins de trois ans pour finaliser son affiliation à Volleyball Québec selon sa [Politique de vérification d'antécédents judiciaires](#).

Sanction : article 67

Sanction : Club, équipe, joueur ou entraîneur non reconnu.

### Formulaire d'acceptation des politiques (article 45 du document [Politique de compétition](#))

L'affiliation de l'entraîneur n'est pas considérée complète tant qu'il n'a pas accepté les politiques de Volleyball Québec sur le site d'inscription en ligne.

Sanction : article 67



Volleyball Québec  
4545 avenue Pierre-De Coubertin  
Montréal Québec H1V 0B2  
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176  
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

Sanction : Club, équipe, joueur ou entraîneur non reconnu.

Voici le lien vers le formulaire que chaque entraîneur doit remplir :

<https://apps.publicationsports.com/fr/public/256/online-registration.html?org=16161&season=3209&form=2472>

### 3) Liste maître des entraîneurs d'un club

Il n'est maintenant plus possible d'ajouter un entraîneur sur la liste d'équipe après la journée limite de modification de l'alignement, qui est fixée au mardi à minuit avant une compétition. Par contre, si à la dernière minute, un entraîneur ne peut plus prendre part à la compétition, il pourra alors être remplacé par un entraîneur dont le nom se trouve sur la liste maître du club.

La liste maître des entraîneurs sera composée de tous les entraîneurs membres en règle de Volleyball Québec et sera révisée à chaque mercredi avant un tournoi.

À noter qu'aucun entraîneur ne pourra être ajouté sur place lors de tournoi, sauf si son nom se retrouve sur la liste maître fournie par Volleyball Québec à l'organisateur du tournoi et que le maximum de quatre personnes au sein du personnel d'encadrement (sur le banc) incluant les entraîneurs est respecté.

Afin d'assurer un processus optimal pendant la vérification des affiliations, nous vous demandons de continuer à inscrire vos entraîneurs sur votre liste d'équipe dans le système d'inscription en ligne dans les délais prescrits. La liste maître des entraîneurs admissibles servira en complément à votre liste d'équipe pour gérer les remplacements de dernière minute, parfois nécessaires.

### 4) Inscription à un tournoi après la date limite (article 49 du document [Politique de compétition](#))

Volleyball Québec se réserve le droit de refuser une équipe après la date limite d'inscription. Si une équipe est acceptée après la date limite d'inscription, des frais supplémentaires d'inscription seront exigés selon le scénario correspondant :

- |      |   |                               |
|------|---|-------------------------------|
| i.   | Si l'horaire n'est pas encore fait :      | 15 % des frais d'inscription. |
| ii.  | Si l'horaire est fait, mais non diffusé : | 20 % des frais d'inscription. |
| iii. | Si l'horaire est fait et diffusé :        | 25 % des frais d'inscription. |

Merci et bonne saison,

Daniel Bonin  
Coordonnateur de programmes  
450 502-8412  
[dbonin@volleyball.qc.ca](mailto:dbonin@volleyball.qc.ca)

André Rochette  
Coordonnateur de programmes  
418 999-3558  
[arochette@volleyball.qc.ca](mailto:arochette@volleyball.qc.ca)

Caroline Daoust  
Coordonnatrice aux événements  
438 777-4762  
[cdaoust@volleyball.qc.ca](mailto:cdaoust@volleyball.qc.ca)